COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

ANNEE 2020

Conformément à la directive (UE) 2017/828 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires et à l'article R 533-16 du Code Monétaire et Financier, nous vous rendons compte ci-après de la mise en œuvre de notre dispositif en matière d'exercice de droits de vote et d'engagement sur l'année 2020. Ce document est en complément du compte rendu de la politique d'engagement actionnarial disponible dans notre rapport « Sustainability »

1. POLITIQUE DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES 3
2. PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE VOTE EN 2020 4
3. PERIMETRE DE VOTE POUR L'ANNEE 2020 4
4. STATISTIQUES DES VOTES DE L'ANNEE 2020 5
   4.1 Répartition géographique 5
   4.2 Résultats de vote 5
5. OPPOSITION SELON LA TYPOLOGIE DES RESOLUTIONS 6
   5.1 Résolutions proposées par les sociétés 6
      5.1.1 Rémunération des administrateurs ou dirigeants 7
      5.1.2 Opérations financières 7
      5.1.3 Structure du conseil 7
   5.2 Résolutions d'actionnaires 8
      5.2.1 Vote sur les résolutions d'actionnaires 8
      5.2.2 Dépôt de résolutions d'actionnaires 8
6. DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS 9
   6.1 Processus de dialogue avec les émetteurs 9
   6.2 Evaluation du dialogue avec les émetteurs 9
   6.3 L'engagement sur l'accès aux administrateurs indépendants 10
   6.4 Campagne d'engagement sur la féminisation des conseils d'administration 10
   6.5 Campagne d'engagement liée à la situation COVID-19 11
   6.6 Exemples de succès d'engagement 12
      6.6.1 Composition du conseil d'administration 12
      6.6.2 Rémunération des dirigeants 12

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

L'asset manager d'un monde qui change

6.6.3 Autorisations financières 13
6.7 Incitation des émetteurs à la transparence environnementale et sociale 13
6.8 Autres éléments du dialogue 14
6.9 Focus – Investisements solidaires 15
Annexe 1 : Statistiques de la société de gestion BNPP AM FRANCE 16
1. Répartition géographique 16
2. Résultats de vote 16
3. Autres points 16
Annexe 2 : Liste des engagements en 2020 sur le vote et la gouvernance 17
Annexe 3: Résolutions d'actionnaires sur les sujets environnementaux 18

1. POLITIQUE DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) estime que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise est une partie essentielle de nos responsabilités d'actionnaires. La gouvernance d'entreprise renvoie au système par lequel une société est dirigée et contrôlée. Il concerne le fonctionnement de la direction, sa supervision et les mécanismes de contrôle, ainsi que la relation avec les parties prenantes. Une bonne gouvernance d'entreprise crée le cadre qui assure que la société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. BNPP AM attend de toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients et fait partie intégrante des processus de gestion de BNPP AM. Nous nous engageons[1] à exercer le droit de vote rattaché aux valeurs détenues par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), fonds d'investissement étrangers et mandats de gestion lorsque ceux-ci nous ont été délégués.

BNPP AM dispose d'un document *« Gouvernance et politique de vote »* expliquant ce que nous attendons des sociétés cotées et la façon dont nous assumons nos responsabilités d'actionnaires.

Cette politique énonce les grands principes de gouvernement d'entreprise que nous encourageons, notre processus de vote et se complète par un ensemble de lignes directrices mettant en avant, pour chaque type de résolutions, les « meilleures pratiques » ainsi que les situations pouvant aboutir à une opposition ou une abstention lors du vote.

Nous veillons à exercer notre droit de vote sur la base des circonstances spécifiques de l'entreprise.

Nous faisons appel à des sociétés de conseil en vote en l'occurrence ISS, qui propose une plate-forme de vote et d'analyses des résolutions dans ce domaine pour toutes les entreprises, et Proxinvest, qui réalise des analyses sur les entreprises françaises.

Ces prestataires nous aident à mettre en œuvre nos politiques. Nous ne leur déléguons pas la prise de décision, BNPP AM prendra toutes les décisions de vote à chaque assemblée d'actionnaires sans sous-traiter la décision finale, et ce dans le meilleur intérêt de ses clients. »

Le document « Gouvernance et politique de vote » ainsi que le compte rendu de la politique d'engagement actionnarial dans notre rapport « Sustainability » est disponible sur notre site Internet /En tant qu'investisseur - BNPP AM - Corporate (bnpparibas-am.com).

Par ailleurs, l'intégralité de nos votes est publiquement disponible par émetteur et par résolution proposée sur notre site internet[2].

[1] En tenant compte des aspects techniques et réglementaires

[2] Détail de notre vote disponible ici : https://vds.issgovernance.com/vds/#/MTc3MQ==/

2. PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE VOTE EN 2020

Notre politique et nos lignes directrices de vote sont revues annuellement afin de prendre en compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de place, aussi bien en matière d'engagement que de vote.

Voici les principales modifications de la politique de vote en 2020 :

- Renforcement de notre engagement en faveur de la féminisation des conseils d'administration : mise en place d'un seuil de représentation féminine de 30% en 2020 pour l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ainsi, en 2020, BNPP AM a voté contre tous les administrateurs masculins dans les conseils d'administration ne comptant pas au moins 20% de femmes. Si la proportion des femmes se situe entre 20% et 30%, nous pourrions soutenir les administrateurs masculins sous certaines conditions (en cas d'engagement de la société à atteindre le seuil de 30% à court terme, en cas d'augmentation significative par rapport à l'année précédente…) ;

- Mise en place de règles relatives à la durée du mandat des administrateurs: Nous voterons contre tout administrateur élu pour plus de 4 ans, quel que soit son statut (même si les conditions en termes d'indépendance et de féminisation sont respectées). Nous ne sommes pas contre la présence des administrateurs au conseil pendant plus de 4 ans, mais nous souhaiterions que la réélection des administrateurs soit soumise au vote des actionnaires plus fréquemment (avec une fréquence maximale tous les 4 ans) ;

- Introduction de règles concernant les auditeurs : nous voterons contre la réélection des auditeurs qui sont en fonction depuis plus de 24 ans au sein de la société, afin d'encourager une alternance plus fréquente.

3. PERIMETRE DE VOTE POUR L'ANNEE 2020

Nous avons voté en 2020 sur un périmètre plus large que les OPC[3] en incluant les mandats, représentant près de 59 milliards d'euros d'encours sous gestion.

Notre périmètre de vote est constitué de sociétés dont les positions agrégées répondent à une des trois conditions suivantes :

- Représenter 90% du total cumulé de nos positions en actions

- Constituer 0.1% ou plus de la capitalisation boursière de la société

- Sur demande ad hoc.

Ce périmètre représente près de 51,5%[4] des sociétés détenues par l'ensemble de nos OPCVM.

Le choix des titres sur lesquels nous exerçons le droit de vote répond à un double objectif : concentrer nos efforts sur les positions représentant une proportion prépondérante de nos actifs sous gestion, et participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos gestions collectives détiennent une part significative du capital.

[3] Organismes de Placement Collectif
[4] 1 870 assemblées générales votées sur 3 629 possible

4. STATISTIQUES DES VOTES DE L'ANNEE 2020

4.1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, nous avons voté à **1 870 assemblées générales,** majoritairement en Europe et en Amérique du Nord, qui représentent quasiment 75% de notre vote global.

	Nombre d'assemblées générales	Répartition géographique
Europe	923	**49,4%**
Amérique du Nord	476	**25,5%**
Japon	130	**7,0%**
Autres zones	341	**18,2%**
Total	**1 870**	**100 %**

4.2 RESULTATS DE VOTE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, sur les 1 870 assemblées générales votées:

- Nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées dans 362 assemblées générales
- Nous nous sommes abstenus ou avons voté contre à au moins une résolution dans 1 508 assemblées générales, **soit 80,6% des assemblées**.

Parmi les 24 400 résolutions votées, 23 646 résolutions ont été proposées par les sociétés et 754 résolutions ont été proposées par les actionnaires.

Parmi les résolutions proposées par les sociétés (hors résolutions d'actionnaires) :

- Nous avons soutenu 16 009 résolutions, soit 67,7% de notre vote
- Nous nous sommes abstenus sur 835 résolutions, et avons voté contre 6 802 résolutions, soit 32,3% de notre vote en 2020.

Notre taux d'oppositions aux résolutions proposées par les sociétés a augmenté de 27,8% en 2019 à 32,3% en 2020. Cette forte augmentation de notre taux d'opposition est principalement due aux changements de notre politique de vote concernant la féminisation des conseils d'administration ou de surveillance.

Le taux d'opposition plus élevé en Amérique du Nord est principalement dû aux problèmes de rémunération et aux élections des administrateurs.

Répartition par zone géographique	Total	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres zones
Nombre de résolutions votées (proposées par le management)	**23 646**	**14 057**	**5 135**	**1 563**	**2 891**
Nombre de votes pour	**16 009**	**10 590**	**2 464**	**1 003**	**1 952**
Nombre de votes contre	**6 802**	**3 006**	**2 587**	**474**	**735**
Nombre de votes abstention	**835**	**461**	**84**	**86**	**204**
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre	**32,3%**	**24,7%**	**52,0%**	**35,8%**	**32,5%**

5. OPPOSITION SELON LA TYPOLOGIE DES RESOLUTIONS

5.1 RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LES SOCIETES

Le tableau ci-dessous présente le taux d'abstention et d'opposition par type de résolution.

	Nombre de résolutions votées	Nombre de votes pour	Nombre de votes abstention ou contre	Pourcentage d'abstentions ou de votes contre
Rémunération des dirigeants	2 846	1 181	1 665	**58,5%**
Opérations financières	2 436	1 413	1 023	**42,0%**
Nomination des administrateurs	11 670	7 462	4 208	**36,1%**
Autres résolutions[5]	6 694	5 953	741	**11,1%**
Total	23 646	16 009	7 637	**32,3%**

Notre taux d'opposition, en excluant les résolutions d'actionnaires qui sont analysés ci-dessous, est donc principalement concentré sur trois sujets: la rémunération des dirigeants, les opérations financières, et la nomination des administrateurs.

[5] Approbation des comptes, nomination et rémunération des commissaires aux comptes, fusions et acquisitions, mesures anti-OPA…

5.1.1 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS OU DIRIGEANTS

Il s'agit principalement de demande de stock-options, actions gratuites ou indemnités de départ ainsi que les votes sur les politiques de rémunération de type « Say-on-pay » :

- Soit la transparence sur la politique de rémunération est insuffisante (volume, poids, nature des conditions de performance, objectifs à atteindre…) ;
- Soit les pratiques de rémunération ne vont pas dans l'intérêt des parties prenantes avec des montants jugés excessifs ou disproportionnés eu égard à la performance de la société considérée ;
- Soit les critères de rémunération sont considérés comme non contraignants et susceptibles de permettre un paiement en cas d'échec ;
- Soit, enfin, la rémunération n'est pas orientée vers le long terme.

5.1.2 OPERATIONS FINANCIERES

Il s'agit principalement de demandes d'augmentation de capital :

- Soit le volume global est considéré trop important lorsque l'ensemble des autorisations dépasse 50% du capital social ;
- Soit il s'agit d'autorisation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription ni objet spécifique pouvant aboutir à une dilution excessive des actionnaires existants (plus de 5% du capital ou 20% en cas d'objet spécifique).

Nous votons également de manière systématique contre les mesures anti-OPA.

5.1.3 STRUCTURE DU CONSEIL

Il s'agit principalement de demandes de nomination d'administrateurs dans des sociétés ayant une gouvernance et un équilibre des pouvoirs non satisfaisant. La plupart des votes contre des administrateurs concernent les cas suivants :

- Administrateur non libre d'intérêts dans des conseils jugés insuffisamment indépendants ;
- Administrateur non libre d'intérêts siégeant dans un comité clé (audit, rémunération et nomination) en Amérique du Nord ;
- Administrateur dont l'assiduité est jugée insuffisante ;
- Proportion de femmes au conseil est insuffisante ;
- Durée du mandat supérieur à 4 ans.

5.2 RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

5.2.1 VOTE SUR LES RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Les résolutions d'actionnaires concernent principalement l'Amérique du Nord et sont souvent non agrées par le conseil. Ainsi, un vote « Pour » est une opposition à la position de la société. Nous avons voté « Pour » quand la résolution était conforme aux intérêts à long terme de la société et qu'elle était pertinente eu égard aux pratiques de la société. Nous nous sommes en revanche abstenus quand la résolution n'était pas pertinente pour la société ou si elle était déjà appliquée en pratique.

Le soutien aux résolutions d'actionnaires est en diminution par rapport à 2019 (62,9% en 2020 contre 74,1% en 2019). Ceci est principalement dû à des aspects techniques (les votes concurrents dans le cadre du système de « *voto di lista* » ont été comptabilisés comme des votes contre en 2020 alors qu'ils n'étaient pas comptabilisés l'année dernière, plus de résolutions de type « proxy fight »).

Nous avons un taux de soutien très important sur les résolutions sociales (86% de soutien) et sur celles concernant le changement climatique (94,1% de soutien, en augmentation par rapport à l'année dernière, 90,5%). Le détail de nos votes les plus importants est disponible en annexe 3.

	Nombre de résolutions votées	Vote contre	Vote abstention	Vote pour	Pourcentage de votes pour
Résolutions d'actionnaires (Global)	754	191	89	474	**62,9%**

5.2.2 DEPOT DE RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

En 2020, nous avons poursuivi notre leadership dans le domaine du lobbying climatique des entreprises, en poussant ces dernières à aligner leurs efforts de lobbying avec les objectifs de l'accord de Paris. Nous avons initié le dépôt de quatre résolutions d'actionnaires (ExxonMobil, Chevron, Delta Airlines et United Airlines). Ces résolutions demandaient la publication d'un rapport sur les efforts de ces sociétés pour aligner leur lobbying climatique sur l'objectif «bien inférieur à 2 degrés» de l'Accord de Paris.

Notre résolution déposée auprès de la société Chevron a reçu un support historique de 53% des votes, et suite à notre dialogue approfondi, la société a communiqué un rapport incluant des détails sur les discussions que le management a mené avec les associations professionnelles concernant l'impact de la société sur les aspects climatiques.

Nos résolutions déposées auprès des sociétés Delta Airlines et United Airlines ont reçu respectivement un support de 46% et 31%. Notre résolution auprès d'ExxonMobil n'a pas été soumise à l'assemblée générale, la Securities and Exchange Commission (SEC) ayant accédé à la demande de la société de l'exclure.

Nous avons décidé de présenter à nouveau cette résolution au vote des actionnaires de Delta Airlines et ExxonMobil à l'assemblée générale de 2021. A la fin de l'année 2020, ExxonMobil a amélioré sa communication sur le lobbying suite à notre dialogue. Grâce à notre engagement actif, les trois plus grandes sociétés dans le secteur pétrolier ont enfin commencé à communiquer sur le niveau de conformité de leurs activités de lobbying direct et indirect (par le biais des associations professionnelles) par rapport à l'accord de Paris. Bien que ces rapports ne soient pas aussi exigeants que ceux présentés par les leaders du secteur en Europe, ceci constitue une étape prometteuse vers une plus grande transparence sur cette problématique clé.

6. DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS

6.1 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS

L'engagement avec les émetteurs a pour but d'améliorer la performance à long-terme de nos participations et d'encourager les meilleurs pratiques de gouvernance, de responsabilité sociale et environnementale.

Le processus de dialogue avec les sociétés peut être engagé sur notre propre demande ou sur demande des émetteurs et est concentré sur nos principales positions.

Le but de l'engagement est :

- De communiquer notre politique de vote pour promouvoir les meilleurs pratiques de gouvernance et de préparer les futures assemblées générales ;
- D'obtenir un complément d'information sur des projets de résolutions ;
- De faire part de nos éventuelles réserves sur des résolutions contraires à notre politique de vote.

En 2020, nous avons eu 255 interactions avec 140 sociétés dans le cadre du dialogue lié aux votes aux assemblées générales, en augmentation par rapport à 2019 (201 interactions avec 123 sociétés)**.** Détail disponible en annexe 2.

6.2 EVALUATION DU DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS

Nous considérons que le dialogue sur les sujets liés au vote est fructueux :

- En cas de retrait de la résolution de la part des émetteurs ;
- En cas de modification de notre vote en faveur de la résolution suite à une modification de la part de l'émetteur, ou à l'obtention d'informations supplémentaires.

En 2020, nous avons obtenu 39 cas de succès dans le cadre de l'engagement, soit 27,7% des cas. Ce taux est en légère diminution par rapport à l'année dernière (31,2%).

Nous considérons néanmoins que l'évaluation du dialogue ne doit pas se limiter à nos modifications d'intention de vote. Certaines sociétés modifient leurs pratiques lors des assemblées générales des années suivantes et ne sont pas toujours prises en compte dans les statistiques de succès d'engagement.

En plus de ces engagements liés au vote, nous avons un programme d'engagement à long terme avec les sociétés durant toute l'année, avec un focus sur des thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance.

6.3 L'ENGAGEMENT SUR L'ACCES AUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Un des rôles les plus importants du conseil d'administration est de superviser l'équipe de management. Il est essentiel qu'il soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants qui sont de plus en plus présent au sein de comités spécifiques (audit, rémunération, nomination), en ligne avec notre politique de vote.

Nous considérons que le président du conseil devrait être indépendant. En l'absence d'un président indépendant, et afin d'assurer une meilleure gouvernance, la désignation d'un administrateur référent indépendant doit être envisagée. Pour être un contrepoids efficace, l'administrateur référent doit être doté de pouvoirs spécifiques, notamment la possibilité de discuter directement avec les investisseurs.

L'accès au conseil d'administration est une pratique bien établie dans certains pays comme au Royaume-Uni et commence à se diffuser en Europe continentale. Elle est recommandée par les codes de gouvernances en Allemagne et en France par exemple.

La possibilité de rencontrer des administrateurs est cohérente avec leur responsabilité fiduciaire vis-à-vis des actionnaires qui les ont nommés. L'accès aux membres du conseil pour des investisseurs, et en particulier pour BNPP AM, peut permettre de faire part de nos inquiétudes sur certains sujets.

Nous considérons que la possibilité de dialoguer avec un administrateur indépendant est une meilleure pratique et nous nous discutons avec des entreprises afin de promouvoir et étendre la mise en place de cette pratique.

En 2020, nous avons eu un engagement direct avec un administrateur indépendant avec 35 sociétés (détail disponible en Annexe 2).

6.4 CAMPAGNE D'ENGAGEMENT SUR LA FEMINISATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Depuis 2019, la politique de vote de BNPP AM contient une disposition explicite sur la féminisation des conseils d'administration, en vertu de laquelle nous nous opposons à tous les administrateurs masculins si aucune femme ne siège au conseil d'administration, dans le monde entier. Pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, à partir de 2020, nous avons renforcé notre politique de vote avec un seuil minimum de 30% de femmes au conseil, et un vote systématique contre tous les administrateurs masculins si le conseil n'est pas au moins composé à 20% de femmes.

Sous certaines conditions, nous pourrions soutenir les candidats masculins dans des conseils d'administration ayant entre 20% et 30% de femmes, par exemple en cas d'augmentation significative par rapport aux années précédentes ou d'engagement de la société à atteindre le seuil de 30% dans les deux ans au plus.

Nous avons analysé ces sociétés afin de vérifier si elles respectaient ces conditions, et avons dressé une liste de sociétés à contacter. Nous avons ciblé des sociétés qui ne respectaient pas notre nouvelle politique et sur lesquelles nous avions une exposition importante.

- Notre liste était composée de 23 sociétés (12 en Europe et 11 en Amérique du Nord) détenues dans nos portefeuilles gérés activement, que nous avons contactées pour leur expliquer notre nouvelle politique de vote et leur demander un dialogue.
- Sur ces 23 sociétés, nous avons mené un engagement plus poussé avec 14 d'entre elles (61%), avec des appels téléphoniques et des échanges de courriels. Nous avons obtenu un taux de succès de 30%, avec sept sociétés ayant adopté des changements conformément à notre politique de vote. Par exemple, **Segro Reit Plc, BT Group Plc**

(Royaume-Uni), **Logitech International** (Suisse) et **Comcast** (USA) ne respectaient pas notre seuil en 2019 mais ont atteint un taux de femmes siégeant au conseil d'administration supérieur à 30% lors de leur assemblée générale annuelle en 2020, nous avons donc voté en faveur des élections au conseil d'administration.

Résultat positif	7	30%	Nous avons réussi à obtenir un résultat positif avec une amélioration de la féminisation des conseils et un vote en faveur des élections au conseil d'administration
En cours	3	13%	Nous avons quelques cas toujours en suspens, pour lesquels nous avons eu des retours positifs, mais avec lesquels nous poursuivons l'engagement en 2021
Résultat négatif	13	57%	Nous avons eu un résultat négatif et nous nous sommes opposés aux élections au conseil d'administration, soit en raison de l'absence d'amélioration en termes de féminisation, soit pour d'autres raisons (par exemple, le manque d'indépendance)

Nous allons continuer l'engagement avec les sociétés au sujet de la féminisation des conseils, car nous pensons que des conseils d'administration plus diversifiés contribuent à une prise de décision et surveillance afin de permettre une création de valeur durable sur le long terme.

6.5 CAMPAGNE D'ENGAGEMENT LIEE A LA SITUATION COVID-19

En 2020, les circonstances ont fait que la majorité des assemblées générales annuelles dans le monde se sont tenues à huis clos, sans la présence physique des actionnaires. Les sociétés ont adapté la manière dont les actionnaires peuvent exercer au mieux leurs droits: certaines ont utilisé des solutions numériques, mais sans interaction en direct avec les actionnaires (assemblée virtuelle), tandis que d'autres ont accepté plus d'interactions lors de l'assemblée générale (en acceptant des questions écrites ou en direct).

À la suite de changements majeurs rendus possibles par l'adoption de législations d'urgence dans de nombreuses pays en pleine pandémie de COVID-19, nous avons travaillé avec les émetteurs, les régulateurs et les actionnaires pour garantir que les assemblées générales puissent avoir lieu en 2020 en respectant des règles de base pour protéger les droits fondamentaux des actionnaires. Nous avons également joué un rôle actif pour développer avec l'ICGN un point de vue sur « L'avenir des assemblées générales annuelles[6] » afin de fournir une vision et un guide de ce que pourrait ressembler dans le futur les assemblées générales.

Malgré les changements sur la tenue des assemblées générales, il n'y a pas eu de changement dans la façon dont BNPP AM, en tant qu'actionnaire actif, a analysé, voté et dialogué avec les sociétés dans le cadre des assemblées générales cette année.

BNPP AM estime que les entreprises devraient recourir à une allocation de capital responsable - encore plus compte tenu de la pandémie de Covid-19 - qui ne compromette pas la stratégie long-terme des entreprises et qui tienne compte des potentiels déséquilibres sociaux résultant de la crise. Nous avons recommandé aux entreprises de divulguer explicitement comment l'impact de la pandémie a été pris en compte et affectait leurs décisions d'allocation de capital, leurs stratégies commerciales, leurs plans de développement durable, leurs salariés et autres parties prenantes au sens large.

Nous avons voté contre les propositions de dividendes si les dividendes étaient jugés irresponsables : en 2020, nous nous sommes opposés à 8,7% des propositions de dividendes (contre 2,7% en 2019).

[6] https://www.icgn.org/sites/default/files/ICGN%20Viewpoint%20future%20AGMs_0.pdf

6.6 EXEMPLES DE SUCCES D'ENGAGEMENT

6.6.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration joue un rôle de supervision indispensable pour assurer la création de valeur durable sur le long terme, et constitue donc une priorité de notre stratégie d'engagement. Une structure garantissant des contrepoids, avec une séparation des rôles de président et de directeur général et un taux d'indépendance suffisant au conseil d'administration permet une surveillance efficace de la direction.

La politique de vote de BNPP AM préconise la séparation des fonctions de président et de directeur général. Nous ne soutenons pas les fonctions combinées, sauf si la société s'engage formellement à séparer ces fonctions à court terme (dans un délai maximum de 2 ans). Alors que la séparation des fonctions est déjà une pratique répandue dans certains pays, dans d'autres, cela reste un point important et constitue une partie non négligeable de notre activité d'engagement.

C'était notamment le cas de la société française **Capgemini**, qui a décidé de séparer ces fonctions conformément à ce que nous leur avons demandé lors de nos engagements. Paul Hermelin, qui était Président Directeur Général de la société depuis 2012, est devenu Président non exécutif et Aiman Ezzat a été nommé Directeur Général. Cette séparation des fonctions a été mise en œuvre dans le cadre du plan de succession qui a été planifié sur plusieurs années et a fait l'objet de discussions lors de nos dialogues. Paul Hermelin ne pouvant être considéré comme indépendant en raison de ses fonctions antérieures, la société a également nommé un administrateur référent indépendant doté de compétences importantes permettant de garantir une bonne gouvernance (présider le comité de gouvernance et conduire une évaluation annuelle du conseil, présider les « executive sessions », échanger directement avec les actionnaires…). Ces évolutions représentent clairement une amélioration de la gouvernance de la société.

6.6.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Comme reflété dans nos résultats de vote, la rémunération des dirigeants est l'un des domaines dans lesquels BNPP AM enregistre un niveau d'opposition élevé. C'est donc aussi un sujet important du dialogue permanent avec les émetteurs.

La communication sur les éléments de rémunération des dirigeants est essentielle pour pouvoir évaluer correctement l'exigence des critères de performance utilisés dans la rémunération variable. Ainsi, une communication plus détaillée sur les différentes composantes de la rémunération, la nature des critères, y compris leurs pondérations, la fixation des objectifs et la grille d'attribution sont souvent au centre de nos discussions avec les sociétés, afin d'améliorer la transparence.

Des **indemnités de départ** excessives peuvent être une source d'opposition chez BNPP AM. Conformément à la politique de vote de BNPP AM, le montant maximum de toute indemnité de départ potentielle doit être limité à deux ans de rémunération des dirigeants, hors attributions long terme. Le montant maximal potentiel du package de départ dépassait cette limite chez la société allemande **Deutsche Boerse**. Nous nous sommes entretenus avec la société en leur expliquant notre politique sur ce point en leur précisant que nous avons voté contre la politique de rémunération en 2019. La société a décidé de supprimer la disposition problématique, mettant ainsi les conditions de l'indemnité de départ en conformité avec notre politique. De plus, la société a également amélioré sa politique de rémunération sur d'autres points, en renforçant en particulier l'exigence des critères de performance applicables aux rémunérations variable court-terme et long-terme. Suite à ces améliorations, BNPP AM a soutenu la politique de rémunération de la société en 2020.

Contrairement à l'année précédente, la société belge **Ontex** a communiqué en 2020 le poids exact, les objectifs et les taux de réalisation des conditions de performance appliquées au bonus court-terme, permettant une meilleure évaluation de la rémunération des dirigeants. La société a également mis en place un plafond pour les rémunérations long-terme, évitant ainsi toute attribution excessive. Bien que la société ait introduit des critères de performance dans son plan long-terme, ils ne

couvrent que 33% du plan. Compte tenu de cela, nous avons décidé de voter contre la résolution de rémunération, car la société a encore une marge de progression, *cf.* l'élimination de toute attribution long-terme qui ne seraient pas assorties de critères de performance.

Intégration de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'évaluation de la rémunération des dirigeants

En tant qu'investisseur responsable soucieux du développement durable, BNPP AM encourage les émetteurs à intégrer des critères ESG dans l'évaluation de la rémunération des dirigeants. Si l'intégration de critères ESG dans le bonus court-terme est de plus en plus courante, il est encore rare qu'ils soient intégrés dans les rémunérations long-terme. Nous soulevons des questions concernant le rôle des critères ESG dans les politiques rémunération des dirigeants, en particulier lorsque nous estimons que l'objectif n'est pas clair ou pas suffisamment ambitieux. Nous voudrions voir les conseils d'administration inciter le management à atteindre des objectifs durables et significatifs, bien qu'en pratique, ils restent encore souvent vaguement définis.

Les sociétés suivantes ont décidé d'inclure des critères ESG dans la rémunération des dirigeants en 2020, suite à notre dialogue avec elles sur ce sujet:

- Intégration de critères ESG dans le bonus court-terme: **Airbus SE, Air Liquide**;
- Intégration des critères ESG dans les rémunérations long-terme: **Alstom, Siemens AG, Total SE, Unicredit.**

6.6.3 AUTORISATIONS FINANCIERES

La politique de vote de BNPP AM prévoit en matière d'autorisations financières des limites spécifiques acceptables pour les augmentations de capital afin de minimiser le risque de dilution des actionnaires existants.

Nous avons dialogué avec la société espagnole **Applus Services** au sujet d'un projet d'augmentation de capital qui allait être proposée à l'assemblée générale et avons présenté nos attentes. Lors de l'assemblée générale 2020, la société envisageait de présenter des augmentations de capital avec et sans droit préférentiel de souscription. Toutes les résolutions étaient potentiellement contraires à notre politique car, combinées, elles pouvaient être supérieures à notre limite globale de 50% du capital, appliquée à toutes les augmentations de capital.

La société a pris en compte nos exigences spécifiques et a indiqué un plafond global à 50% conformément à notre politique. Cette clarification nous a permis de soutenir l'une des résolutions d'augmentation de capital (avec droit préférentiel de souscription et émission de dettes convertibles, résolution 9). Nous poursuivrons le dialogue avec la société car nous avons voté contre l'autre augmentation de capital, jugée trop dilutive (autorisation générale sans droit préférentiel de souscription, résolution 8).

6.7 INCITATION DES EMETTEURS A LA TRANSPARENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

BNPP AM considère que la promotion de bonnes pratiques au niveau environnemental, social et de la gouvernance (ESG) fait partie de ses responsabilités d'investisseur responsable. En effet, la conformité des sociétés aux critères ESG permet de nous assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons sont gérées dans l'intérêt long terme des différentes parties prenantes.

Conformément à notre politique de vote nous nous sommes opposés sur les résolutions concernant l'approbation des états financiers, des quitus ou des élections d'administrateurs lorsque :

- La société n'a pas suffisamment communiqué sur les questions environnementales et sociales, ou sur ses émissions de CO2, ou ne communique ni ne souhaite dialoguer de manière constructive sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques;

- La société est considérée en risque de violation d'un ou plusieurs principes du pacte mondial[7].

En 2020, nous nous sommes opposés à 451 résolutions dans 66 entreprises pour ces raisons, une très forte augmentation par rapport à 2019 (61 résolutions dans 16 entreprises).

6.8 AUTRES ELEMENTS DU DIALOGUE

Le dialogue se manifeste également à travers d'autres éléments :

- Nous sommes engagés activement dans des réseaux d'investisseurs axés sur l'établissement des meilleurs pratiques de gouvernance d'entreprise dans le monde. Au sein de l'International Corporate Governance Network (ICGN), le Global Head of Stewardship est membre du conseil d'administration, et membres des comités « Shareholder rights » et GNIA (Global Network of Investor Associations). Nous sommes également un membre actif de Climate Action 100+.

- En Europe, le Global Head of Stewardship est président du comité « Gouvernement d'Entreprise » de l'Association Française de Gestion (AFG), membre du comité de surveillance des Best Practices Principles (BPP) et membre du jury du Grand Prix de l'Assemblée Générale en France. Nous participons également au comité d'investissement de Eumedion (Pays-Bas) ainsi qu'au groupe de travail des investisseurs institutionnels dédié aux changement climatique (IIGCCC) ;

- Aux États-Unis, nous sommes membres du Council of Institutional Investors (CII) et le Global Head of Stewardship est président de « l'International Corporate Governance Committee ». Notre responsable du Stewardship pour l'Amérique est membre du comité consultatif de gouvernance du CII, membre du Harvard Institutional Investor Forum Advisory Council et membre du comité de pilotage de l'Investor Alliance for Human Rights.

- Dans la région Asie-Pacifique, nous sommes membres de l'Asian Corporate Governance Association (ACGA), et membre des groupes de travail de l'ACGA pour le Japon et la Chine.

[7] Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont disponibles sur le site internet : https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles

6.9 FOCUS – INVESTISEMENTS SOLIDAIRES

Au travers de ses fonds solidaires, distribués principalement dans le cadre de l'épargne salariale, BNP Paribas Asset Management investit et accompagne des structures à fort impact social en France. A fin 2020, ce sont 29 associations, entreprises et fonds de microfinance qui sont soutenus, pour un montant total de 148 M€.

Lien vers la plaquette solidaire

Investisseurs engagés, nous souhaitons jouer pleinement notre rôle pour accompagner nos partenaires solidaires. Pour cela, plusieurs actions sont menées :

- Actionnaires actifs : 13 de nos partenaires bénéficient d'un investissement en capital. En tant qu'actionnaires de ces partenaires, nous votons chaque année aux assemblées générales. En amont, les résolutions sont analysées et un échange avec l'entreprise est réalisé si nécessaire. De plus, nous sommes membres élus à 4 conseils de surveillance.
- Suivi : afin de maîtriser notre risque mais également d'apporter nos conseils aux entrepreneurs, nous réalisons un suivi annuel des partenaires, avec a minima une rencontre en personne avec la direction et une visite sur place tous les deux ans. Lors de cette revue, sont abordées à la fois les questions financières mais également les sujets de gouvernance et le suivi de l'impact social. En cette année 2020, nous avons mené dès le mois de mars un suivi de proximité pour analyser l'impact de la crise sanitaire et économique sur nos structures partenaires et les accompagner au mieux.
- Transparence : Afin de rendre compte aux épargnants investisseurs, nous publions chaque semestre un rapport de performance sociale incluant entre autres la liste exhaustive des partenaires solidaires et des indicateurs agrégés et personnalisés d'impact social.

Lien vers le rapport de performance sociale

Chiffres clés 2020

- AG votées : 13
- Dont présence à distance ou physique: 10
- Membre de Conseil de Surveillance: 4
- Rencontre avec le management: 28

ANNEXE 1 : STATISTIQUES DE LA SOCIETE DE GESTION BNPP AM FRANCE

1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Au sein de la société de Gestion BNPP AM France, avons voté à **745[8] assemblées générales** avec un vote majoritairement en Europe et en Amérique du Nord qui représentent plus de 90% de notre vote global.

	Nombre d'assemblées générales	Répartition géographique
Europe	**533**	**71,5%**
Amérique du Nord	**138**	**18,5%**
Japon	**51**	**6,9%**
Autres zones	**23**	**3,1%**
Total	**745**	**100 %**

2. RESULTATS DE VOTE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, sur les 745 assemblées générales votées:

- Nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées dans 126 assemblées générales
- Nous nous sommes abstenus ou avons voté contre à au moins une résolution dans 619 assemblées générales, **soit 83.1% des assemblées**.

Parmi les 11 236 résolutions votées, 10 817 résolutions ont été proposées par les sociétés et 419 résolutions ont été proposées par les actionnaires.

- Nous avons soutenu 71,1% des résolutions
- Nous nous sommes abstenus à 3,0% des résolutions, et voté contre à 25,9% résolutions, soit 28,9% d'opposition de notre vote en 2020.

3. AUTRES POINTS

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote »

Nous n'avons pas identifié de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les FIA qu'elle gère

Nous n'avons pas rencontré de situation de conflit d'intérêt au cours de cet exercice.

[8] 645 assemblées générales votées sur 1 060 possible

ANNEXE 2 : LISTE DES ENGAGEMENTS EN 2020 SUR LE VOTE ET LA GOUVERNANCE

Société	Pays	Société	Pays	Société	Pays
Accor	France	Enel	Italy	Novartis	Switzerland
ACS	Spain	Enel Russia	Russia	Ontex	Belgium
Aeroport de Paris SA	France	Engie	France	Orange	France
ageas SA/NV	The Netherlands	Eni	Italy	Pepsico	USA
Air Liquide	France	Entegris Inc	USA	Pernod Ricard	France
Airbus SE	The Netherlands	E-On	Germany	Peugeot SA	France
Alstom	France	EssilorLuxottica	France	Prudential	United Kingdom
AMG Advanced	The Netherlands	Faurecia	France	Prysmian Spa	Italy
Aon Plc	United Kingdom	FinecoBank S.p.A	Italy	Publicis Groupe	France
Apollo Hospitals Enterprise Limited	India	First Solar Inc	USA	Reckitt Benckiser Group Plc	United Kingdom
Applus Services	Spain	Fiserv	USA	Red Electrica	Spain
ArcelorMittal SA	Luxembourg	Fnac Darty	France	Renault	France
Arkema	France	Gran Tiera Energy	Canada	Repsol	Spain
Assicurazioni Generali SpA	Italy	Great Wall Motor Company	China	Rexel	France
Atos SE	France	Groupe Bruxelles Lambert	Belgium	Royal Ahold Delhaize NV	Netherlands
Avio SpA	Italy	Hamborner REIT	Germany	Royal Philips	The Netherlands
Axa	France	HCA Healthcare	USA	RWE	Germany
Banca Generali SpA	Italy	Henkel KGaA	Germany	Sabre	USA
Banco Santander	Spain	Hermes International	France	Safran	France
Banque Cantonale Vaudoise	Switzerland	Hibernia REIT	Ireland	Sanofi	France
Barrick Gold	Canada	Iberdrola	Spain	Schneider Electric SE	France
Bayer	Germany	ID Logistics Group	France	Scor SE	France
BBVA	Spain	Immobiliaria Colonial	Spain	Segro REIT Plc	United Kingdom
Beifimmo	Belgium	Ingenico	France	Shurgard Self Storage	Luxembourg
Bigben Interactive SA	France	Irish Continental Group	Ireland	Siemens	Germany
BioGaia AB	Sweden	Irish Residential Properties REIT Plc	Ireland	Smurfit Kappa Group Plc	United Kingdom
BNP Paribas	France	Jazz Pharmaceuticals plc	Ireland	Société Générale	France
Bouygues	France	Kering SA	France	Sodexo	France
Britvic plc	United Kingdom	Klepierre	France	Solvay	Belgium
BT Group Plc	United Kingdom	Korian	France	Sopra Steria Group	France
CapGemini	France	Lagardère	France	SPIE SA	France
Carrefour	France	LAR Espana	Spain	STMicroelectronics NV	Netherlands
Comcast	USA	Legrand	France	Suez	France
Michelin	France	Leonardo	Italy	Swiss Re	Switzerland
Compagnie de Saint Gobain	France	Linde Plc	United Kingdom	Teleperformance	France
Compagnie Plastic Omnium	France	Logitech International SA	Switzerland	Thales SA	France
Covivio	France	L'Oréal	France	Total SE	France
Crédit Agricole	France	Lundin Petroleum AB	Sweden	Unibail-Rodamco-Westfield	Netherlands
CRH PLc	Ireland	LVMH	France	Unicredit	Italy
Danone	France	Masmovil Ibercom SA	Spain	Valeo	France
Dassault Systemes	France	Medtronic Plc	United Kingdom	Veolia Environnement	France
Delta Airlines	USA	Mercialys	France	Vinci	France
Deutsche Boerse AG	Germany	Merlin Properties	Spain	Virbac	France
Deutsche Lufthansa	Germany	Nacon SASU	France	Vivendi	France
Deutsche Post AG	Germany	Nestle SA	Switzerland	Wolters Kluwer	The Netherlands
Edenred	France	New Relic	USA	Worldline	France
Eiffage	France	Nexans	France		

Sociétés avec accès au conseil d'administration

ANNEXE 3: RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES SUR LES SUJETS ENVIRONNEMENTAUX

En tant qu'investisseur responsable, nous considérons que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact sur la valeur et la réputation des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous pensons que dépasser 1,5°C de réchauffement climatique au-dessus des niveaux préindustriels affectera gravement l'humanité et l'économie mondiale, ce qui affectera la valeur des investissements à long-terme. Par conséquent, les sociétés devraient communiquer de manière extensive sur leurs émissions de CO_2 (scope 1, 2 et 3 s'il y a lieu), ainsi que leur engagement à lutter contre le changement climatique et à s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2020, BNPP AM a voté sur 34 résolutions d'actionnaires concernant portant sur les considérations environnementales et du changement climatique, parmi lesquelles **nous avons soutenu les 32 résolutions suivantes (94,1%):**

Nom de la société	Pays	Date de l'AG	Résumé de la résolution	Justification du vote BNPP AM
Tyson Foods, Inc.	USA	06/02/2020	***Rapport sur l'impact de la chaîne d'approvisionnement sur la déforestation***	Les actionnaires bénéficieraient d'informations supplémentaires sur la manière dont la société gère l'impact de sa chaîne d'approvisionnement sur la déforestation.
Bank of Montreal	Canada	31/03/2020	***Évaluer l'historique des prêts de la banque et les critères de financement concernant les crédits liés aux énergies fossiles ainsi que les déclarations publiques concernant le développement durable et le changement climatique***	Des informations supplémentaires concernant les critères de financement des banques et la nature des prêts pourraient être positives. Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM visant à lutter contre changement climatique.
Rockwool International A/S	Denmark	01/04/2020	***Évaluer les impacts environnementaux et sur les communautés de l'emplacement des installations et de l'utilisation de l'eau***	Les actionnaires bénéficieraient de plus de transparence sur les politiques et pratiques de la société concernant l'emplacement des installations et l'utilisation de l'eau, et pourraient mieux comprendre la gestion des risques de la société.
The Toronto-Dominion Bank	Canada	02/04/2020	***Demande d'adoption d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique, visant à contribuer à lutter contre le changement climatique en introduisant des objectifs de réduction de l'empreinte carbone.
Fortum Oyj	Finland	23/04/2020	***Inclure l'objectif de 1,5 degrés Celsius de l'Accord de Paris dans les statuts***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique, visant à contribuer à lutter contre le changement climatique en alignant la stratégie sur l'objectif d'un monde à 1,5°C.
Phillips 66	USA	06/05/2020	***Rapport sur les risques des investissements pétrochimiques sur la côte du Golfe***	Les actionnaires bénéficieraient d'informations supplémentaires sur la manière dont la société évalue et gère les risques liés à ses activités pétrochimiques dans les zones sujettes aux tempêtes violentes, aux inondations et à l'élévation du niveau de la mer.
T. Rowe Price Group, Inc.	USA	12/05/2020	***Rapport et évaluation des politiques de vote par rapport à la position sur le changement climatique***	L'intégration de la prise en compte du changement climatique dans les politiques de vote s'inscrit dans la démarche de BNPP AM, visant à contribuer à lutter contre le changement climatique.

Nom de la société	Pays	Date de l'AG	Résumé de la résolution	Justification du vote BNPP AM
Union Pacific Corporation	USA	14/05/2020	***Rapport sur le changement climatique***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique, en permettant une communication détaillée sur le changement climatique.
United Parcel Service, Inc.	USA	14/05/2020	***Rapport sur le changement climatique***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique, en permettant une communication détaillée sur le changement climatique
YUM! Brands, Inc.	USA	14/05/2020	***Rapport sur l'impact de la chaîne d'approvisionnement sur la déforestation***	Les actionnaires bénéficieraient d'informations supplémentaires sur la manière dont la société gère l'impact de sa chaîne d'approvisionnement sur la déforestation.
JPMorgan Chase & Co.	USA	19/05/2020	***Rapport sur le risque de réputation lié aux sables bitumineux canadiens, aux sociétés de pipelines de sables bitumineux et à l'exploration et à la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique***	Les actionnaires bénéficieraient d'informations supplémentaires sur les politiques et les pratiques de la société pour répondre aux risques croissants de réputation et aux questions sur son rôle dans la société sur ces sujets.
JPMorgan Chase & Co.	USA	19/05/2020	***Rapport sur le changement climatique***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique, en permettant une communication détaillée sur le changement climatique .
Enphase Energy, Inc.	USA	20/05/2020	***Rapport sur le développement durable***	Des informations supplémentaires sur les politiques et pratiques de développement durable de la société permettraient aux investisseurs de mieux évaluer la gestion par la société des risques et opportunités associés.
United Airlines Holdings, Inc.	USA	20/05/2020	***Rapport sur les activités de lobbying liées au réchauffement climatique***	Cette résolution a été soumise par BNPP AM pour encourager la société à aligner ses efforts de lobbying sur les objectifs de l'Accord de Paris.
Amazon.com, Inc.	USA	27/05/2020	***Rapport sur la gestion du gaspillage alimentaire***	Un rapport sur les efforts de la société pour réduire le gaspillage alimentaire permettrait aux actionnaires d'évaluer l'efficacité des programmes de la société en matière de gaspillage alimentaire, ainsi que de mieux comprendre sa stratégie de réduction du gaspillage alimentaire.
Amazon.com, Inc.	USA	27/05/2020	***Rapport sur la réduction des méfaits sur l'environnement et la santé des communautés de couleur***	Un rapport sur les efforts de la société pour réduire les dommages environnementaux et sanitaires permettrait aux investisseurs de mieux évaluer l'efficacité des efforts de la société pour évaluer les impacts environnementaux et sociaux de ses activités.
Chevron Corporation	USA	27/05/2020	***Rapport sur le lobbying climatique aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris***	Cette résolution a été soumise par BNPP AM pour encourager la société à aligner ses efforts de lobbying sur les objectifs de l'Accord de Paris.
ExxonMobil Corporation	USA	27/05/2020	***Rapport sur les risques des activités pétrochimiques dans les zones inondables***	Les actionnaires bénéficieraient du rapport demandé, qui leur fournirait des informations complémentaires sur les risques sur la santé publique et leur permettrait de mieux évaluer la gestion de ces risques par la société.

Résolution déposée par BNPP AM

Nom de la société	Pays	Date de l'AG	Résumé de la résolution	Justification du vote BNPP AM
Walmart Inc.	USA	03/06/2020	***Rapport sur les impacts des sacs en plastique à usage unique***	Des informations supplémentaires pourraient être fournies sur la manière dont la société respectera ses engagements sur le développement durable tout en continuant à distribuer des sacs en plastique à usage unique, ainsi que sur les impacts environnementaux et la gestion des risques associés.
Restaurant Brands International Inc.	Canada	10/06/2020	***Rapport sur la politique sur la pollution par les plastiques et les emballages durables***	Les actionnaires bénéficieraient d'informations complémentaires sur les engagements de la société en matière d'emballages recyclables et sur la gestion des risques associés.
Delta Air Lines, Inc.	USA	18/06/2020	***Rapport sur le lobbying climatique***	Cette résolution a été soumise par BNPP AM pour encourager les sociétés à aligner leurs efforts de lobbying sur les objectifs de l'Accord de Paris.
Chubu Electric Power Co., Inc.	Japan	25/06/2020	***Amendement des statuts pour interdire l'approvisionnement en électricité produite à partir du charbon***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le charbon, visant à contribuer à lutter contre le changement climatique en alignant la stratégie sur un monde de 1,5°C.
Mizuho Financial Group, Inc.	Japan	25/06/2020	***Amendement des statuts pour communiquer un plan d'alignement des investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique, visant à contribuer à lutter contre le changement climatique en alignant la stratégie sur un monde de 1,5°C.
The Kansai Electric Power Co., Inc.	Japan	25/06/2020	***Amendement des statuts pour ajouter une disposition pour assurer la sécurité énergétique et la durabilité***	Les actionnaires bénéficieront d'une communication claire des objectifs en ce qui concerne la mission, la sécurité et la durabilité.
The Kansai Electric Power Co., Inc.	Japan	25/06/2020	***Amendement des statuts pour ajouter des dispositions concernant le management fondé sur la RSE***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le charbon, visant à contribuer à lutter contre le changement climatique en alignant la stratégie sur un monde de 1,5°C.
The Kroger Co.	USA	25/06/2020	***Évaluer l'impact environnemental des emballages non recyclables***	Les actionnaires bénéficieraient d'informations complémentaires sur les engagements de la société en matière d'emballages recyclables et la gestion des risques associés.
Tokyo Electric Power Co. Holdings, Inc.	Japan	25/06/2020	***Amendement des statuts pour se retirer de la production d'électricité au charbon***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le charbon, visant à contribuer à lutter contre le changement climatique en alignant la stratégie sur un monde de 1,5°C.
AGL Energy Limited	Australia	07/10/2020	***Approuver les dates de retrait du charbon***	Cette résolution s'inscrit dans la politique sur le charbon de BNPP AM, visant à contribuer à lutter contre le changement climatique en alignant la stratégie sur un monde de 1,5°C.
The Procter & Gamble Company	USA	13/10/2020	***Rapport sur les efforts pour éliminer la déforestation***	Les actionnaires bénéficieraient d'informations sur la stratégie pour gérer l'impact de sa chaîne d'approvisionnement sur la déforestation.
Origin Energy Limited	Australia	20/10/2020	***Approuver le lobbying sur la politique énergétique en réponse aux restrictions du COVID-19***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique, incitant les sociétés à aligner leurs efforts de lobbying sur les objectifs de l'accord de Paris.
Australia & New Zealand Banking Group Limited	Australia	16/12/2020	***Approuver la communication sur la planification de la transition***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique en alignant la stratégie sur les objectifs de l'accord de Paris.
National Australia Bank Limited	Australia	18/12/2020	***Approuver la communication sur la planification de la transition***	Cette résolution s'inscrit dans la politique de BNPP AM sur le changement climatique en alignant la stratégie sur les objectifs de l'accord de Paris.

Résolution déposée par BNPP AM

Nous nous sommes abstenus sur seulement deux résolutions concernant deux sociétés avec lesquelles nous avons un dialogue positif sur les sujets liés au changement climatique et qui ont annoncé des engagements climatiques significatifs à la suite des engagements dans le cadre de Climate Action 100+ (CA100 +).

Nom de la société	Pays	Date de l'AG	Résumé de la résolution
Total SE	France	29/05/2020	***Demander à la société de fixer et de publier des objectifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) alignés sur l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat et de modifier l'article 19 des statuts en conséquence***
Royal Dutch Shell Plc	United Kingdom	19/05/2020	***Demander à Shell de définir et de publier des objectifs pour les émissions de gaz à effet de serre (GES)***

Justification du vote de BNPP AM sur Total

Après deux ans de dialogue intensif avec Total, la société a franchi une étape majeure vers l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt. Les annonces de Total sont plus concrètes que celles de la plupart de ses concurrents : si la société ne s'est pas explicitement engagée sur un objectif zéro émission nette (scope 3) sur l'échelle mondiale elle a annoncé une réduction de 60% ou plus d'ici 2050. Total a réalisé l'un des investissements absolus les plus élevés dans l'électricité bas carbone en 2020, et il augmentera la part de ces investissements dédiés à l'électricité bas-carbone à hauteur de 20% d'ici 2030. Total s'est engagé à évaluer la cohérence de sa dotation en capex pétrolier et gazier avec les objectifs de l'Accord de Paris, ce qui garantit une transformation significative de son activité. De plus, Total s'engage à revoir ses objectifs au moins tous les 5 ans - afin d'évoluer au rythme des changements de politique et des évolutions du marché et de la technologie - ainsi qu'à plaider activement pour des politiques qui soutiennent la réalisation de l'objectif zéro émission nette.

Bien que nous saluions les objectifs d'émissions absolues tels que ceux demandés par la résolution, nous considérons que la société devrait avoir une flexibilité appropriée sur la manière dont elle compte aligner son activité sur les objectifs de l'Accord de Paris. Compte tenu des engagements tangibles de Total et de la réponse positive aux récentes demandes des investisseurs, BNPP AM s'est abstenu sur la résolution.

Justification du vote de BNPP AM sur Royal Dutch Shell

Avant son Assemblée générale, Shell a annoncé son ambition de devenir une société à émissions nette zéro d'ici 2050 (couvrant les Scopes 1, 2 et 3). La société a également renforcé son objectif de réduction des émissions à 65% d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de 30% d'ici 2035. Il s'agit d'un pas en avant significatif permettant aux actionnaires de comprendre comment la société s'efforce pour s'aligner sur l'Accord de Paris sur le climat.

Nous nous félicitons de l'annonce de la société et de sa réactivité à la demande de CA100+. Malgré l'annonce, la coalition Follow This a décidé de maintenir la résolution.

La stratégie climatique de la société est considérée à ce stade comme une réponse suffisante et appropriée aux questions soulevées par la résolution. Par conséquent, et tout en partageant l'esprit général de la résolution déposée par Follow This, BNPP AM s'est abstenu afin de reconnaître les réponses apportées par Shell face aux préoccupations sous-jacentes liées au changement climatique, la société ayant réalisé des progrès substantiels sur le climat, comme en témoigne sa récente annonce.